

Entreprise :

Raison sociale SIRET (obligatoire)
 NOM / Prénom
 Tél..... Port..... Courriel.....
 Courriel pour reçu si différent :

Le cas échéant, raison sociale et coordonnées de l'expert-comptable ou du cabinet comptable qui s'occupe de la taxe d'apprentissage pour votre entreprise :

NOM Ville
 Tél.

Signature et tampon de l'entreprise :

Bénéficiaire du versement libératoire de la fraction des 13%

Au titre du financement des formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage*

Nom de l'École : E2C Champagne-Ardenne
 Adresse : 32 rue Benjamin Franklin
 Code postal et ville : 51 000 Châlons-en-Champagne
 Code UAI : 0511649R
 Contact : florian.mouchel@almea-formations-51.fr

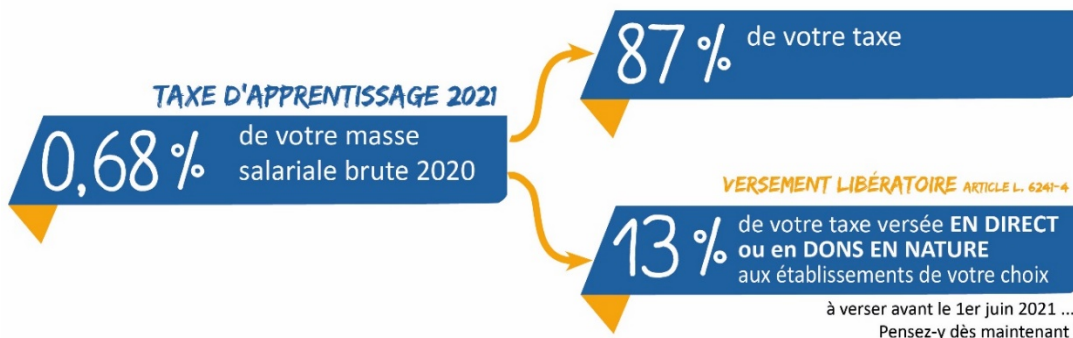
Règlement par Chèque
 À l'ordre de : E2C Champagne-Ardenne

Règlement par Virement
 Merci de nous contacter pour recevoir nos informations
 Bancaires : taxeapprentissage@almea-formations.fr

Montant : €

Règlement avant le 1^{er} juin 2021

Merci de nous faire parvenir ce bordereau complété par email à taxeapprentissage@almea-formations.fr. Ce bordereau est obligatoire pour recevoir votre reçu libératoire (même si vous réglez par virement)



***Loi n°2007-295 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance**

La loi autorise le versement de la Taxe d'Apprentissage aux Écoles de la 2e Chance pour la mise en œuvre de formations personnalisées.

Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

En 2019, les Écoles de la 2e Chance (E2C) pouvaient percevoir la taxe d'apprentissage par dérogation au Hors-Quota. À partir de 2020, la taxe d'apprentissage est composée de deux parts. Le solde de la taxe d'apprentissage est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur et peut être versé à l'École de la 2e Chance.